


 **Chambre de Commerce du Coeur des Laurentides**

Le 24^e Gala Excellence

 **Desjardins**



 **Chambre de Commerce du Coeur des Laurentides**

Numéro de vol
24e Gala Excellence Desjardins

Date limite pour votre candidature
6 juin, 17h

Siège
VIP (première classe) ou Régulier (classe affaires)

Ce billet est non échangeable contre une soirée plate.

Bagages autorisés :

- Un enthousiasme débordant
- Une soif de réseautage

ESCALE: Souper tournant: 3 septembre | StoneHaven

ARRIVÉE: Gala: 13 septembre | Théâtre le Patriote

Plus d'une douzaine de prix | destination : succès et reconnaissance !
Attachez votre ceinture, l'expérience Gala Excellence Desjardins commence maintenant !

NAME OF PASSENGER: VOTRE ENTREPRISE
FROM: COEUR DES LAURENTIDES
TO: L'EXCELLENCE
CLASS/DATE: TIME
date limite: 6 juin 2025, 17h

CARRIERS/FLIGHT: 24	GATE: GATE CLOSED	SEAT	DATE/TIME
---------------------	-------------------	------	-----------

GATE: GATE CLOSED SEAT: GATE CLOSED
Votre réussite commence ici, attachez bien votre ceinture !

CARTE D'EMBARQUEMENT

PRÊT AU DÉCOLLAGE
VERS L'EXCELLENCE ?

 **Desjardins**

**SAINTE AGATHE
DES MONTS**

 **Hydro Québec**

PROMUTUEL ASSURANCE
BORAÏLE

ORIGINE NATURE™

DUNTON RAINVILLE
AVOCATS ET NOTAIRES
LA FORCE D'UNE PASSION

IGA extra
MARTIN BOUCHARD

STONEHAVEN
RELAIS & CHATEAUX

 **Circuit touristique des Laurentides**

 **BANQUE BÉVÉLUX**

AMVOY GÉLINAS

LPOP NOTAIRES

L'INFO DU NORD



POURQUOI PARTICIPER AU GALA EXCELLENCE DESJARDINS ?

- ✓ Prendre part à **LA PLUS GRANDE CÉLÉBRATION DE LA COMMUNAUTÉ D’AFFAIRES** du cœur des Laurentides qui réunit près de 300 invités;
- ✓ Profiter de **DEUX SOIRÉES PRESTIGIEUSES**, incluant le souper-tournant le 3 septembre et la soirée de remise de prix le 13 septembre;
- ✓ **VALORISER VOTRE ENTREPRISE**, favoriser le sentiment d’appartenance de votre équipe et montrer votre engagement dans la région;
- ✓ Mettre en valeur **VOS RÉALISATIONS** marquantes;
- ✓ Développer la **NOTORIÉTÉ** de votre entreprise;
- ✓ Profiter de la reconnaissance et **PARTAGER VOTRE FIERTÉ** avec vos pairs.

DATES IMPORTANTES À RETENIR

- ✓ **13 mars 2025** Lancement de la période de mise en candidature
- ✓ **6 juin 2025** Date limite pour les mises en candidature

- ✓ **Mi-juillet** Tournage des capsules
- ✓ **3 septembre 2025** Souper tournant au StoneHaven Le Manoir
- ✓ **13 septembre 2025** Gala Excellence Desjardins au Théâtre le Patriote

EXIGENCES - DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour vous inscrire, vous devez remplir le formulaire en lien avec la catégorie choisie et nous fournir les éléments suivants:

- Logo de l'entreprise en haute résolution.
- 5 à 10 photos en haute résolution. Les photos doivent montrer vos réalisations.
- Complétez-le ou les dossier(s) de mise en candidature. Formulaires disponibles au www.sainte-agathe.org/evenements-ccgsa/chez-nous-on-sait-dire-bravo/.
- Envoyez votre dossier par courriel à : projets@sainte-agathe.org, avant le 6 juin 2025.



ADMISSIBILITÉ

Les entreprises et organismes doivent remplir les critères suivants :

- Être membre en règle de la Chambre de commerce du cœur des Laurentides.
- Avoir opéré de manière continue pendant au moins six mois.
- Le dossier de candidature doit refléter les réalisations et efforts déployés entre le 1^{er} mai 2024 et le 1^{er} juin 2025.
- Les lauréats d'une catégorie ne sont pas autorisés à se représenter dans la même catégorie l'année suivante, pour le même projet.
- Les organismes sans but lucratif (OSBL) ne peuvent concourir que dans les catégories suivantes : Organisme de l'année et/ou Innovation.

En tant que finaliste, l'entreprise doit :

- Se rendre disponible en juillet, au moment prévu par la Chambre de commerce, pendant 30 minutes pour le tournage des capsules vidéos et la prise de photos.
- S'engager à être représenté par au moins une personne lors du souper-tournant, ainsi que lors de la soirée du gala.

CONFIDENTIALITÉ & JURY

La confidentialité des dossiers de candidature est une priorité. Seuls les membres désignés du jury et le personnel permanent de la Chambre de commerce auront accès aux dossiers de candidature. Le jury prendra en compte la diversité des entreprises en termes de taille et de secteur d'activité.

La Chambre de commerce se réserve le droit de ne pas décerner de prix dans une catégorie si les candidatures présentées ne répondent pas aux critères établis. De plus, elle se réserve également le droit de solliciter des informations supplémentaires au besoin.

Finalement, le conseil d'administration ou le personnel permanent de la Chambre de commerce pourrait proposer des candidatures spontanées au jury. Il est essentiel de noter que ces candidatures spontanées seront également soumises au même processus d'évaluation rigoureux que les autres candidatures, garantissant ainsi l'équité et la transparence dans le processus de sélection des lauréats.



CATÉGORIES POUR VOUS INSCRIRE

ENTREPRISE DE L'ANNÉE | Volet général

- Objectif: Récompenser les efforts d'une entreprise ou d'un(e) professionnel(le) pour faire rayonner son nom à l'extérieur de notre territoire. L'entreprise ou le (la) professionnel(le) contribue à l'enrichissement de la collectivité. Il (elle) est un (e) chef(fe) de file dans ses actions et est source de fierté pour notre territoire.
- Critère d'admissibilité: Avoir produit au moins un état financier lors du dépôt de sa candidature.

NOUVEAUTÉ | ENTREPRISE AGROALIMENTAIRE OU RESTAURANT DE L'ANNÉE

- Objectif: Récompenser une entreprise qui évolue dans le domaine de l'agroalimentaire et qui contribue au développement d'une offre agroalimentaire sur notre territoire.
- Critère d'admissibilité: Les épiceries et les grandes surfaces ne sont pas admissibles à ce prix.

ORGANISME DE L'ANNÉE

- Objectif: Récompenser un organisme par ses projets et ses réalisations remarquables.
- Critère d'admissibilité: Être un organisme à but non lucratif ou une Fondation enregistrée.

INNOVATION

- Objectif: Récompenser une entreprise ou un organisme pour son innovation et sa créativité

EMPLOYEUR DE CHOIX

- Objectif: Récompenser les efforts d'un employeur sur les conditions de travail qu'il offre et sur ses politiques de rétention de sa main d'œuvre.
- Particularité: Les dossiers des finalistes pourraient être analysés par la CNESST.
- Critère d'admissibilité: L'entreprise doit avoir au minimum deux employés.

EMPLOYÉ DE L'ANNÉE

- Objectif: Reconnaître l'apport particulier d'un(e) employé(e) dans votre entreprise.
- Particularité: Tous les employés inscrits sont automatiquement récipiendaires du prix. L'employé(e) doit être présent(e) lors de la remise de prix. Maximum un (1) employé par entreprise.
- Critère d'admissibilité: Avoir travaillé pour l'entreprise qui présente sa candidature entre le 1^{er} mai 2024 et le 1^{er} juin 2025.



EMPLOYEUR ENGAGÉ DANS LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

- Objectif : Récompenser un employeur engagé envers la persévérance scolaire pour créer un environnement propice à la réussite éducative, encourageant l'obtention de diplômes et de certifications, quel que soit le niveau d'études.
- Particularité : Les dossiers des finalistes seront examinés par les Partenaires pour la réussite éducative des Laurentides (PREL). Une liste d'employés pourrait être demandée.

PRIX OVIDE-MONETTE | Employé (e) remarquable de 20 ans et plus de services

- Objectif: Récompenser la contribution d'un employé qui se distingue par son dévouement et son implication, et ce, depuis longtemps au moins 20 ans.
- Critère d'admissibilité: Avoir travaillé depuis au minimum 20 ans pour l'entreprise qui présente sa candidature.

JEANNINE ET FRANÇOIS MARION | Entreprise en démarrage et repreneuriat de 12 à 36 mois d'activité

- Objectif: Récompenser un entrepreneur qui, ayant entre 12 et 36 mois d'activité, se démarque par l'efficacité de son entreprise et sa saine gestion.
- Particularité : Ce prix est assorti d'une bourse en services offerte par Amyot & Gélinas et ses partenaires. Nous les remercions d'ailleurs pour leur don au gagnant.
- Critère d'admissibilité: L'entreprise doit être en activité depuis 12 mois et au maximum 36 mois. Elle doit avoir au minimum deux employés.

PRIX HUGO-ROY | Entrepreneur moins de 40 ans

- Objectif: Récompenser les qualités entrepreneuriales et l'investissement personnel sur notre territoire d'un(e) jeune entrepreneur(e) de moins de 40 ans au 1^{er} juin 2025.
- Particularité : Les finalistes pourraient devoir se rendre disponibles pour une entrevue avec le jury.

AUTRES CATÉGORIES (SANS INSCRIPTION)

« COUP DE CŒUR » | vote du public

- Objectif: Ce prix est attribué par le public et vise à récompenser les entreprises pour leur engagement à fournir un service client exceptionnel. L'entreprise qui recevra le plus grand nombre de votes se verra décerner ce prix.
- Particularité: En inscrivant votre entreprise dans l'une des catégories, vous serez automatiquement inscrit au prix « Coup de cœur ». Tous les finalistes courent donc la chance de remporter le prix du public.



PRIX JEAN-LOUIS-BRISSETTE | Longévité de l'entreprise

- Objectif: Honorer la longévité d'une entreprise établie sur le territoire de Chambre de commerce. Ce prestigieux prix est décerné par le conseil d'administration de la Chambre de commerce.
- Critère d'admissibilité: Être en affaires et avoir pignon sur rue sur notre territoire depuis plus de 50 ans, et ce sans interruption.

PRIX NICOLE RITCHIE | Femme en affaire

- Objectif: Honorer le succès commercial, l'engagement social et communautaire d'une femme entrepreneure, dont l'influence et la contribution se distinguent sur notre territoire. Ce prestigieux prix est décerné par le conseil d'administration de la Chambre de commerce.

PRIX J.A. RATELLE | Bâtitteur

- Objectif: Le Prix J. A. Ratelle représente l'apogée de distinction au sein de la Chambre de commerce. Il est décerné pour célébrer à la fois le succès entrepreneurial et l'engagement social et communautaire d'une personne d'exception qui se démarque sur notre territoire. Cette personne, véritable ambassadrice à sa manière, a joué un rôle crucial dans la construction et l'enrichissement de notre communauté, contribuant à son rayonnement et à sa promotion. Ce prestigieux prix est décerné par le conseil d'administration de la Chambre de commerce.